L’Entretien Postnatal Précoce : préconisations du Collège National des Sages-Femmes

L’entretien postnatal précoce (EPNP) est une étape obligatoire du parcours de soins des femmes en postpartum depuis le 1er juillet 2022.

L'article R2122-3 du Code de la Santé Publique précise qu'**un examen médical postnatal doit être obligatoirement effectué dans les huit semaines qui suivent l'accouchement.**

Le Collège National des Sages-Femmes de France (CNSF) et ses partenaires ont rédigé **des préconisations** "dans l’objectif d’**aider les sages-femmes** à se saisir de ce nouvel acte."

Le CNSF préconise que "chaque professionnel, sage-femme ou médecin, qui souhaite réaliser des EPNP **soit à jour de ses connaissances et se sente apte à explorer l’environnement des femmes en toute sécurité**, et à les étayer dans la mobilisation de leurs ressources. Ces professionnels doivent disposer **d’un réseau suffisant** pour répondre aux **besoins des femmes**."

L'allaitement maternel est une des thématiques qui peut être abordée pendant l'examen. L'EPNP est l'occasion d'échanger sur **la qualité des interactions de l’enfant et de son adaptation**, ainsi que de proposer des opportunités pour continuer les **actions de prévention** et **le suivi éducatif** initiés en anténatal.

- Consulter les Préconisations du CNSF pour la pratique clinique à l'Entretien Postnatal Précoce

Eléonore Bleuzen, Sarah Benjilany, Adrien Gantois, et al.. **Entretien postnatal précoce - Préconisations pour la pratique clinique**. [Rapport de recherche] Collège National des Sages-Femmes de France. 2022.

Pour aller plus loin :

- Rapport “les 1000 premiers jours de l’enfant” : zoom sur l’allaitement
- Nos ressources documentaires sur l'Allaitement et le Post-Partum*

***Ces documents sont disponibles sur demande chez IPA. Voir les** conditions de consultation au Centre de Ressources CERDAM **d’IPA.**

Publié par : J.C Documentaliste IPA.